

ANNEXE 1

Matrice à utiliser pour votre évaluation du risque

G = niveau de **gravité** du danger classé ainsi:

Majeur (3)	Peut entraîner la mort ou des lésions majeures (fractures importantes, perte d'un membre, autres blessures graves handicapantes à vie ou durant de nombreux mois ou années)
Sérieux (2)	Pouvant causer des blessures ou une maladie entraînant une incapacité à court ou moyen terme
Léger (1)	Toute autre blessure ou maladie sans incidence significative

V = **vraisemblance** d'occurrence du danger (=risque) classée ainsi:

Elevée (3)	Les incidents sont très fréquents (probabilité d'occurrence élevée à extrêmement élevée)
Modérée (2)	Les incidents interviennent régulièrement
Faible (1)	Les incidents interviennent rarement

Évaluation du risque = G x V gravité du dommage x vraisemblance qu'il se produise
 Risk rating =severity of harm x likelihood of occurrence

Rouge = risque élevé
Orange = risque modéré
Saumon = risque moindre

Gravité G	3	6	9
	2	4	6
	1	2	3
	Vraisemblance d'occurrence V		

(adapté de University of Sussex, risk assessment, fieldwork, version d'oct. 2013)

Conseil général:

Pour chacune des catégories (*Milieu, Matière, Matériel, Mise en oeuvre/Action, Environnement social et politique*), prenez seulement en compte les dangers découlant du domaine concerné dans les conditions dans lesquelles ils se produisent usuellement ou relevant de l'activité en elle-même, tels que vous pouvez légitimement les anticiper et sur lesquels vous pouvez agir :

- retenez: risque de glissade sur une pente herbeuse, ou risque de malaria, si vous vous déplacez dans des environnements qui s'y prêtent;
- écarter: chute d'astéroïde, risque allergique non connu, risque d'infarctus ou d'AVC si vous n'avez pas de prédisposition connue et que l'activité n'augmente en principe pas ce risque, etc.

Identifier des mesures d'atténuation

Quelques questions à se poser : **IL N'Y A PAS DE QUESTIONS IDIOTES DANS CE DOMAINE**

- A) Quels sont les principaux dangers que j'identifie spontanément ?
- B) Statistiquement, les risques d'accidents graves ou mortels sont les suivants, par ordre décroissant: accidents de la route, noyades, accidents de montagne, accidents cardiovasculaires, homicides, enfin maladies. Cela correspond-t-il à l'image que je me fais des risques les plus évidents ?
- C) Une fois consultées différentes sources d'information - par exemple statistique des principaux risques dans la région et l'activité considérées - ma perception de ces dangers change-t-elle ?
- D) Puis-je réduire la gravité du danger ? Comment ?
- E) Puis-je diminuer le risque d'occurrence ? Comment ?
- F) Il y a presque toujours un/des risques résiduels d'accident/incident après avoir envisagé des mesures de réduction des risques: ce risque résiduel est-il acceptable ? puis-je le réduire encore ?
- G) Auprès de quelle(s) instance(s)/personne(s) expérimentée(s) et compétente(s) puis-je obtenir des réponses aux questions qui persistent ?
- H) Le danger est-il uniquement là où il semble le plus évident ? **NE PAS NEGLIGER LES SITUATIONS BANALES - RESTER TOUJOURS VIGILANT**

Interpréter le risque en termes d'autonomie et de conditions d'accompagnement de l'activité
L'évaluation est faite ici sous l'angle du travail isolé (individu ou groupe isolé) principalement.

- Si la première analyse des risques (avant les mesures d'atténuation) amène à fixer un niveau 6 à 9, les mesures d'atténuation devront être fortes, afin d'essayer de faire descendre le niveau de risque en zone orange 3-4.

Si l'on reste en zone 9 de la matrice après la prise en compte de mesures de réduction du risque, l'activité isolée (personne seule ou groupe en zone isolée) est en principe à proscrire : une aide immédiate et très compétente serait en effet absolument nécessaire en cas de situation critique compte tenu du niveau de danger et d'occurrence. Ou il faudra prévoir des mesures supplémentaires de réduction des risques, aussi approfondie qu'il est pratiquement possible (par ex., médecin ou urgentiste accompagnant).

Dans ce cas précis et à ce niveau de risque, l'employeur doit être préalablement informé de l'activité et des mesures prises en vue de la réduction des risques dans le cadre d'une demande d'autorisation auprès du Décanat et de la Direction.

Si la première analyse conduit à un risque de niveau 6, il faudra encore identifier des mesures d'atténuation de ce/ces risque/s pour revenir en zone orange de la matrice.

- En zone orange 3-4, le travail est possible moyennant la surveillance par une ou plusieurs autres personnes compétentes et la possibilité d'activer des secours rapidement en cas d'incident. Une surveillance périodique ou à distance peut être suffisante dans certaines situations si de l'aide peut arriver rapidement en cas d'incident. La périodicité de la surveillance est fixée en fonction de la capacité de l'aide à intervenir à temps en cas de problème.

- En zone saumon 1-2, la personne seule peut en règle générale assurer par elle-même et en tout temps sa mobilité ou le déclenchement de l'aide. **ATTENTION : dans cette zone aussi, il y a des risques apparemment bénins à prendre en compte ou des mesures d'atténuation à prévoir.**

Niveau de risque global et cumul de risques spécifiques: si le risque est moyennement élevé sur plusieurs des catégories considérées - *Milieu, Matière, Matériel, Mise en oeuvre/Action, Environnement social et politique* - cela peut élever le niveau général de risque d'une manière inacceptable (risques cumulés), jusqu'à remettre en question l'ensemble de l'activité, du moins sous la forme envisagée, ou au rythme ou à la période initialement envisagés ; par exemple : cumul d'échantillonnages dans plusieurs zones moyennement critiques sur de courtes périodes dans un pays ou des régions peu sûrs.

Un risque moyen ou élevé est peut-être acceptable dans certaines catégories si des mesures complémentaires d'atténuation des risques peuvent encore être prises ou des alternatives préalablement identifiées mises en oeuvre. Le risque n'est probablement pas acceptable s'il recouvre l'ensemble des phases d'activités successives d'une même excursion et si le niveau de risque ne peut pas être ramené à un niveau moins critique après de nouvelles mesures réalistes d'ordre technique, spatial ou temporel.

Il faut en tout cas garder pour objectif une évaluation globale (ensemble de la période de déplacement et d'activité) en même temps que spécifique (certaines activités – parfois brèves - comportant des risques plus élevés).